

ARRÊTÉ
DE MISE EN DISPONIBILITÉ À CARACTÈRE FAMILIAL
(pour suivre son conjoint)
DE M. ou M^{me} [Nom Prénom]
GRADE [grade]

Le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie,

Vu la demande écrite de mise en disponibilité pour suivre son conjoint, présentée par M. ou M^{me} [Nom, Prénom] pour une durée de [durée] à compter du [date],

Considérant que la disponibilité pour suivre son conjoint, est accordée de droit,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] est placé(e) en disponibilité pour suivre son conjoint pour une durée de [durée], à compter du [date],

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, M. ou M^{me} [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

ARTICLE 3 :

Au cas où M. ou M^{me} [Nom, Prénom], se propose d'exercer une activité professionnelle privée, il(*elle*) en informe par écrit M. ou M^{me} [Nom, Prénom] le Maire (*ou le Président*) de [collectivité ou établissement public] et le Préfet de [département dans lequel se situe la collectivité],

ARTICLE 4 :

M. ou M^{me} [Nom, Prénom] devra solliciter sa réintégration ou la prolongation de la disponibilité deux mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. Faute de quoi M. ou M^{me} [Nom, Prénom] pourra être radié(e) des effectifs,

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune] le [date]
Le Maire (ou le Président)

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :